

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

### DELIBERATION N° 2026-04-065-DAP

Nomenclature : 3.6.3

#### OBJET : AUTORISATION DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES ET SONDAGES SUR TERRAINS COMMUNAUX

**Votants : 33**

**Abstention : 2**

Mme Delavenne et M. Claverie

**Votes exprimés: 31**

**Pour: 31**

**Contre : /**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE      procuration      à Mme BAULON  
 Mme BIRLES        procuration      à Mme LOGEZ  
 Mme DIOS           procuration      à Mme CASSAING

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,  
le 3 avril 2026

Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

Monsieur le Maire de Tarnos indique qu'il est régulièrement sollicité par les Maîtres d'Ouvrages publics ou privés qui portent, en collaboration avec la Municipalité, des projets immobiliers sur des terrains appartenant à la Ville de Tarnos, terrains destinés à leur être cédés ou loués lors de la concrétisation de leur projet.

Il est ainsi courant qu'avant la vente ou la mise à disposition de ces fonciers communaux, qui précède le démarrage des travaux de construction ou d'aménagement, les promoteurs ou aménageurs concernés soient tenus de réaliser des sondages techniques ou des fouilles d'archéologie préventive dont les résultats vont conditionner la faisabilité du projet.

A ce jour, trois projets immobiliers sont concernés par la nécessité de réalisation de sondages techniques et fouilles archéologiques préventives, en vue de la production de diagnostics nécessaires à la finalisation de leur conception. Il s'agit des projets suivants :



- Résidence Grangette, portée par la Société par Actions Simplifiées Zelaia Immobilier en vue de la construction de 156 logements et surfaces de commerces et services, dont 94 logements à caractère social, sur des fonciers desservis par la Rue Grangette. Le permis de construire qui concerne ce projet est enregistré sous le numéro 40 312 25 00070 et a été délivré en date du 13 mars 2026.

- Résidence Les Jardins de Gaielys, portée par la Société par Actions Simplifiées Sobrim en vue de la construction de 240 logements dont 144 logements à caractère social sur des fonciers desservis par l'avenue Lénine et la Rue de Conseillé. Les permis de construire qui concernent ce projet sont enregistrés sous les numéros 40 312 25 00071, 40 312 25 00072 et 40 312 25 00073 et ont été délivrés en date du 23 mars 2026.

- Résidence Château de Castillon, portée par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Le COL en vue de la construction de 36 logements à caractère social sur un foncier desservi par l'Allée de la Ferme. Le permis de construire qui concerne ce projet est enregistré sous le numéro 40 312 25 00063 et a été délivré en date du 27 mars 2026.

Afin de garantir la réactivité nécessaire à la réalisation de ces sondages ou fouilles, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à délivrer au nom de la Commune les autorisations de sondages ou fouilles sur les fonciers communaux concernés.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

### DÉLIBÈRE

**AUTORISE** Monsieur le Maire de Tarnos à délivrer des autorisations pour réalisation de sondages techniques ou fouilles de sols avant cession, location ou mise en place d'un bail :

- à la Société par Actions Simplifiées Zelaia Immobilier, bénéficiaire du permis de construire 40 312 25 00070 et porteuse d'un projet immobilier sur des terrains propriété de la Ville de Tarnos, cadastrés section AI sous les numéros 248, 1218 et 1220,

- à la Société par Actions Simplifiées Sobrim, bénéficiaire des permis de construire 40 312 25 00071 , 40 312 25 00072, 40 312 25 00073 et porteuse d'un projet immobilier sur des terrains propriété de la Ville de Tarnos, cadastrés section AI sous les numéros 202, 203, 204, 205, 206, 207, 1271, 1406, 1408, 1771.

- à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Le COL bénéficiaire du permis de construire 40 312 25 00063 et porteuse d'un projet immobilier sur des terrains propriété de la Ville de Tarnos, cadastrés section AE sous les numéros 33 et 34.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)